

Motion de soutien aux salariés de CPP Europe Microcast

Considérant la mise sous procédure de sauvegarde de l'entreprise CPP Europe Microcast à Adé, par décision du Tribunal de Commerce de Tarbes, en date du 2 mars 2015,

Considérant l'importance attachée par les élus du Conseil Général des Hautes-Pyrénées au maintien sur le territoire départemental des activités industrielles et des savoir-faire associés,

Considérant que le devenir de 143 emplois est en jeu,

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées,

Exprime tout son soutien et sa solidarité aux salariés

Demande à l'Etat, la constitution et la réunion immédiate d'un groupe de travail sur l'avenir de CPP Europe Microcast et des emplois sur le site d'Adé avec les représentants de l'entreprise, les représentants des salariés, les élus locaux et les parlementaires.